

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

Maxforce Platin

Type(s) de produit

TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro d'autorisation: 173/19/L-000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: LU-0016909-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	MAXFORCE PLATIN
---------------------------------	-----------------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Bayer CropScience SA-NV
	Adresse	J.E. Mommaertsiaan 14 1831 Diegem (Machelen) Belgique
Numéro de l'autorisation		173/19/L-000
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		LU-0016909-0000
Date de l'autorisation		08/08/2019
Date d'expiration de l'autorisation		15/07/2029

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Bayer S.A.S.
Adresse du fabricant	16 rue Jean-Marie Leclair F-69266 Lyon Cedex 09 France
Emplacement des sites de fabrication	Bayer S.A.S. site 1 Bayer S.A.S. - Site Marle, Z.I. Antoine Laurent de Lavoisier F-02250 Marle-sur-Serre France Bayer S.A.S. site 2 Norbert/ Jacobson Co. - 3060 Southpark Blvd US-30294 Ellenwood, Georgia États-Unis d'Amérique

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	(E)-1-(2-chloro-1,3-thiazole-5-ylméthyl)-3-méthyl-2-nitroguanidine (chlothianidine)
Nom du fabricant	Bayer AG
Adresse du fabricant	Alfred-Nobel-Str. 50 40789 Monheim am Rhein Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer AG site 1 Bayer AG - Alte Heerstr. 41538 Dormagen Allemagne

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(E)-1-(2-chloro-1,3-thiazole-5-ylm éthyl)-3-méthyl-2-nitroguanidine (chlothianidine)		substance active	210880-92-5	433-460-1	1,026 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation

RB Appât (prêt à l'emploi)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>EUH208: Contient du (de la) 1,2-benzisothiazolin-3-one, 5-chloro-2-méthyl-isothiazol-3-one/2-méthyl-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.</p>
Conseils de prudence	<p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans un point de collecte de déchets dangereux/spéciaux conformément à la législation nationale (centre de recyclage)..</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans un point de collecte de déchets dangereux/spéciaux conformément à la législation nationale (centre de recyclage)..</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Gel appât prêt à l'emploi pour l'élimination des blattes adultes ou au stade de nymphe et des poissons d'argent

Type de produit	TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: <i>Periplaneta americana</i> Nom commun: autre: Blatte américaine Stade de développement: autre: Adultes et nymphes Nom scientifique: autre: <i>Blatta orientalis</i> Nom commun: autre: Blatte orientale Stade de développement: autre: Adultes et nymphes Nom scientifique: autre: <i>Blattella germanica</i> Nom commun: autre: Blatte germanique Stade de développement: autre: Adultes et nymphes Nom scientifique: autre: <i>Ctenolepisma longicaudatum</i> Nom commun: autre: Poisson d'argent gris Stade de développement: autre: Tous les stades
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Utilisation en intérieur. Gel appât prêt à l'emploi pour l'élimination des blattes adultes ou au stade nymphe et des poissons d'argent. Prévu pour une utilisation en: • Habitations - logements • Sites de manipulation / stockage de produits alimentaires • Bâtiments publics • Lieux abritant des animaux à petite échelle tels que les zoos, animaleries, chenils, cabinets vétérinaires, animaleries de laboratoire, etc. (uniquement dans les bâtiments, les sites de manipulation et de stockage des aliments, en excluant les étables, enclos et cages dans lesquels se trouvent les animaux).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts - Application d'appât. Description détaillée: Le produit doit être appliqué à l'aide d'un pistolet applicateur de gel adapté ou d'une seringue.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0.1 - 0.3 g /m ² Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: La dose appliquée doit être ajustée en fonction de la densité d'infestation et du type de blattes observées: 1) Contre les blattes de petite taille, telles que les blattes germaniques adultes ou au stade de nymphe (<i>Blattella germanica</i>) : 0,1 g/m ² (infestation modérée, c.-à-d. blattes germaniques rarement visibles pendant la journée).

	<p>0,2 g/m² (infestation sévère, c.-à-d. blattes germaniques fréquemment visibles pendant la journée), à raison de 2 gouttes de 0,1 g/m².</p> <p>Le gel appât doit rester en place pendant au moins 14 jours pour une efficacité optimale. Un mois plus tard, l'application du gel appât peut être renouvelée si des blattes sont toujours visibles.</p> <p>2) Contre les blattes de grande taille, telles que les blattes orientales adultes ou au stade de nymphe (<i>Blatta orientalis</i>), la dose est de 0,2 g/m², à raison de 2 gouttes de 0,1 g/m².</p> <p>Le gel appât doit rester en place pendant au moins 4 semaines pour une efficacité optimale. Si des blattes sont toujours visibles, l'application du gel appât peut être renouvelée.</p> <p>3) Contre les blattes américaines adultes ou au stade de nymphe (<i>Periplaneta americana</i>), la dose est de 0,2 g/m² ou 0,3 g/m², à raison de 2 ou 3 gouttes de 0,1 g/m², respectivement.</p> <p>Le gel appât doit rester en place pendant au moins 12 semaines pour une efficacité optimale. Si des blattes sont toujours visibles, l'application du gel appât peut être renouvelée.</p> <p>4) Contre les poissons d'argent (<i>Ctenolepisma longicaudatum</i>), la dose est de 0,1422 g/m².</p> <p>Le gel appât doit rester en place pendant au moins 8 semaines pour une efficacité optimale. Si des poissons d'argent sont toujours visibles, l'application du gel appât peut être renouvelée. Ne pas appliquer plus d'une fois par mois.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Cartouche et seringue, en plastique : PE, 10 - 30 g</p> <p>Capuchon fourni (l'applicateur peut être refermé ; le piston est fourni avec des canules d'application, incluses dans les lots (PP))</p>

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir sections 5.1.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir section 5.2.

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3.

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4.

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5.

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Le produit doit être appliqué à l'aide d'un applicateur de gel adapté. Une fois le traitement terminé, retirer la cartouche vide et l'éliminer en respectant les règles de sécurité. Si la cartouche n'a été que partiellement utilisée, la retirer de l'applicateur, la fermer à l'aide du capuchon fourni et la conserver comme indiqué.
- Avant le traitement, les professionnels doivent inspecter les lieux à traiter afin d'identifier les zones infestées par les blattes et les poissons d'argent, p. ex. en utilisant des pièges et/ou des aérosols foudroyants, en recherchant les déjections, les mues, les oothèques, etc.
- Pour une efficacité maximale, le produit doit être placé dans les zones de refuge des blattes et aux alentours, et si possible, sur le chemin entre ces zones et les sources de nourriture.
- De plus, pour une efficacité optimale, toute source de nourriture appétente pour les blattes doit être retirée de la zone infestée afin de favoriser l'ingestion de l'appât.
- Le produit doit être appliqué en goutte à proximité des coins, fissures et crevasses (p. ex. derrière ou sous les équipements ou meubles de type comptoirs, réfrigérateurs, cuisinières, éviers, cuves, etc.), vides, vide-ordures, cages d'ascenseur, canalisations, etc.
- Le produit est particulièrement utile dans les zones sensibles où l'utilisation de formulations insecticides classiques fait l'objet de restrictions, p. ex. à proximité d'équipements électriques ou électroniques, etc. Lorsqu'une migration des blattes a été identifiée, la mise en place d'appâts supplémentaires à la périphérie du site contribue à éliminer l'infestation. Appliquer le produit biocide en gouttes ou en bandes fines sur les surfaces dans les zones cibles identifiées. Il doit être placé hors de vue et dans des zones de faible intensité lumineuse. Placer les gouttes d'appât dans des lieux inaccessibles aux enfants ou aux animaux de compagnie. Éviter d'appliquer le produit sur des surfaces excessivement poussiéreuses, humides ou grasses. Ne pas appliquer dans des zones faisant l'objet de nettoyages humides. Ne pas appliquer dans des zones récemment traitées avec d'autres insecticides et ne pas contaminer l'appât avec d'autres insecticides.
- Un effet sur la population de blattes peut être attendu très rapidement et des blattes mortes sont normalement retrouvées dans les 24 heures suivant le traitement. L'élimination totale est obtenue entre six jours et 2 mois après le traitement, selon le degré d'infestation, et tant que le gel reste présent. En cas d'infestation massive, inspecter les points d'application du produit biocide régulièrement (une fois par mois) et effectuer des applications supplémentaires au besoin. Toutefois, ne pas appliquer plus d'une fois par mois.
- Contre les poissons d'argent : Placer un grand nombre de petites gouttes dans les endroits où les poissons d'argent vivent et se cachent. Ces endroits peuvent se trouver sous/derrière les rebords/plinthes, lambris/panneaux de bois ou autres zones offrant un abri.
- Non destiné à un usage de maintenance.
- Ne pas appliquer dans les enclos et cages des animaux.
- L'élimination des anciens appâts/taches de gel doit être effectuée par un opérateur professionnel de lutte antiparasitaire.
- LIRE TOUTES LES PRÉCAUTIONS D'EMPLOI AVANT UTILISATION
- INFORMER LE TITULAIRE DE L'AUTORISATION SI LE TRAITEMENT N'EST PAS EFFICACE
- NE PAS APPLIQUER SUR DES SURFACES ABSORBANTES
- NE PAS EXPOSER LES GOUTTES D'APPÂT À LA LUMIÈRE DU SOLEIL OU À DES SOURCES DE CHALEUR
- PROTÉGER DE LA PLUIE

5.2. Mesures de gestion des risques

- Éviter l'application dans des endroits excessivement poussiéreux, humides ou gras. Appliquer uniquement sur les zones non soumises à un nettoyage humide. Portez une attention particulière aux fissures, crevasses et autres points d'entrée habituellement utilisés par les insectes, ainsi qu'aux zones situées derrière ou sous les machines, les équipements de cuisine et de salle de bain ou les canalisations. Le produit peut être placé dans des vides, des gaines techniques, des cages d'ascenseur, des équipements électriques et électroniques, etc.
- Non destiné à être utilisé dans des écuries, des enclos ou des cages pour animaux. Non recommandé pour une utilisation dans les installations pour oiseaux insectivores et reptiles.
- Tenir hors de la portée des enfants.
- Porter des gants de protection adaptés lors de la manipulation du produit.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

-
- Éviter tout contact avec la peau.
 - Laver les mains et les zones de peau exposées avant les repas et après utilisation.
 - Ne pas appliquer sur des surfaces sur lesquelles de la nourriture ou des aliments pour animaux sont stockés, préparés ou consommés.
 - Utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux enfants et aux animaux.
 - Ne pas tenter d'ouvrir ou de recharger les cartouches.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON (pour le Luxembourg : +352 8002 5500) ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Laver la peau avec de l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON (pour le Luxembourg : +352 8002 5500) ou un médecin.
- Conseils au personnel médical et soignant : Fournir un traitement symptomatique et de soutien.
- POUR UNE DEMANDE D'AVIS MÉDICAL, GARDEZ L'EMBALLAGE OU L'ÉTIQUETTE À PORTÉE DE MAIN ET APPELEZ VOTRE CENTRE ANTIPOISON (pour le Luxembourg : +352 8002 5500).

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Éliminer le contenu et le récipient conformément à la législation nationale (centre de recyclage).
- Les gouttes de gel indésirables peuvent être retirées en essuyant rapidement après l'application à l'aide d'un chiffon imbibé d'une solution de chlorure de sodium à 5 %. Les éponges/chiffons utilisés doivent être éliminés comme des déchets solides.
- Le gel usagé peut être retiré à l'aide de spatules et éliminé comme un déchet solide.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sûr. Conserver à l'abri de la lumière.
- Durée de conservation à température ambiante : 24 mois

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Information : le produit peut tacher certains matériaux fragiles, par exemple les textiles. En cas de doute, appliquer d'abord sur une petite surface non visible.

La résistance potentielle des insectes cibles à la clothianidine est un problème potentiel et, de ce fait, des mesures de gestion des résistances devront être incluses dans l'autorisation des produits. Ces mesures pourront inclure notamment (mais sans s'y limiter) les facteurs suivants :

- Des procédures d'assainissement et toutes les autres mesures de prévention des infestations (mesures non chimiques) doivent être mises en place.
- Les produits doivent toujours être utilisés conformément aux recommandations de la notice, s'agissant de la dose à appliquer et du délai à respecter entre les traitements. Il convient d'appliquer la dose efficace, et non des doses supérieures ou inférieures.
- Les traitements doivent être alternés avec des produits ayant des modes d'action différents, c.-à-d. en évitant d'alterner entre différents néonicotinoïdes. Il est conseillé d'éviter d'utiliser le produit de façon exclusive et continue comme unique agent pour l'élimination des blattes. Le produit doit être utilisé comme l'un des composants d'un programme global de lutte contre les nuisibles intégrant des formulations en gel avec des aliments de base différents, et des produits d'autres classes chimiques avec des méthodes d'application différentes.
- Les niveaux d'efficacité doivent être surveillés (contrôles réguliers), et les cas d'efficacité limitée doivent être étudiés pour identifier le cas échéant le développement d'une forme de résistance, sachant que les conditions sanitaires et la proximité de refuges non traités peuvent contribuer au risque de ré-infestation.
- Si les dosages spécifiés sur l'étiquetage ont été correctement appliqués, mais si le niveau d'élimination attendu n'a pas été atteint et si des signes de résistance sont constatés, l'utilisation de tout produit partageant le même mode d'action, en particulier les néonicotinoïdes, doit être évitée.
- Si des signes de résistance commencent à apparaître (tels que mis en évidence par l'échec de l'élimination ou via la procédure de test), tous les efforts possibles devront alors être déployés afin d'éradiquer la population. Les mesures nécessaires à l'éradication seront variables selon les différentes situations et peuvent nécessiter de recourir à un certain nombre de procédures faisant appel à des mesures chimiques et non chimiques.